



## Reprise fond société avec personnel

Par **francois**, le **16/11/2008** à **13:37**

Je travaille depuis +de 10 ans comme etam bâtiment dans la même sté.  
le patron pour qui je travaille n'est plus là et ses associés ont racheté ses parts, le siège va donc se trouver a l'adresse de l'établissement secondaire qui se trouve dans un autre département; la sté dans laquelle je me trouve actuellement va fermer ses portes et je serai certainement licenciée économique.

J'ai appris depuis peu, qu'une personne désirant s'implanter dans ma région veut racheter le fond de la sté qui va fermer et veut récupérer le protefeuille et le personnel s'y trouvant, étant préciser que sa sté n'aura pas le même nom que la mienne.

Ma question est :

est-ce que ma sté actuelle est obligée de me licencier ?

Le racheteur du fond est-il obligé de m'embaucher et donc de me faire un contrat de travail ?

Où bien, s'agit-t'il d'un simple transfert de fond, donc de salarié, auquel cas je ne peux pas refuser ?

Par **Visiteur**, le **16/11/2008** à **15:25**

un petit bonjour ou un petit merci ! ça ferait plaisir à celui qui pourrait vous répondre